

SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE COMMERCE DE ROCHEFORT ET TONNAY-CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-huit mars à quinze heures et trente minutes,

Le Comité Syndical dûment convoqué le 15 mars 2024, s'est réuni, en session ordinaire dans les locaux du port, sous la présidence de Monsieur Gérard PONS,

Etaient présents :

Membres titulaires du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
M. Gérard PONS	X	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE	X	
M. Christophe SUEUR		X
Mme Ghislaine GUILLEN	X	
Mme Fabienne LABARRIERE		X
M. Christophe BERTAUD		X
M. Hervé BLANCHE	X	
M. Sébastien BOURBIGOT	X	
M. Alain BURNET		X
M. Emmanuel ECALE		X

Membres suppléants du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Dominique RABELLE (<i>suppléante de Gérard PONS</i>)		X
M. Jean PROU (<i>suppléant de Caroline CAMPODARVE</i>)		X
Mme Véronique RICHEZ-LEROUGE (<i>suppléante de Christophe SUEUR</i>)		X
Mme Marie-Pierre QUENTIN (<i>suppléante de Ghislaine GUILLEN</i>)		X
M. Loïc GIRARD (<i>suppléant de Fabienne LABARRIERE</i>)		X
M. Lionel PACAUD (<i>suppléant de Christophe BERTAUD</i>)	X	
M. Eric AUTHIAT (<i>suppléant de Hervé BLANCHE</i>)		X
M. Dimitri BUISSON (<i>suppléant de Sébastien BOURBIGOT</i>)		X
M. Thierry LESAUVAGE (<i>suppléant de Alain BURNET</i>)	X	
Mme Lydie DEMENE (<i>suppléante de Emmanuel ECALE</i>)		X

Autres que Membres du Comité syndical (Ils n'ont pas de voix délibératives)	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Myriam CONIL-COMBEAU – Syndicat Mixte	X	
Mme Camille COUSSY-VETEL - CARO		X
Mme. Marie-Anne MARCHAND - Payeur départemental		X
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental	X	
M. Michael SICARD – Syndicat Mixte	X	
M. Olivier TREGRET - CARO	X	
Mme Emilie TROADEC – Conseil départemental		X
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	X	

AR Prefecture

017-200073690-20240328-D2024_07-DE
Reçu le 03/04/2024

Nombre de Membres en exercice :	10
Nombre de Membres présents :	7
Nombre de Membres votants :	7
Nombre de suffrages exprimés :	7
Votes Pour :	7
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N° 2024/07

OBJET : Compte-rendu des délégations accordées au Président

Considérant l'article L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales renvoyant aux dispositions du Chapitre II, du Livre Ier dudit Code, dont fait partie l'article L2122-22,

Considérant que les articles précités permettent aux Présidents de syndicats mixtes ouverts, à recevoir délégations de leurs comités syndicaux,

Considérant la délibération du Comité Syndical n°2021-14 du 10 septembre 2021 donnant délégation à son Président,

Considérant la nécessité de rendre compte des délégations accordées au Président du Syndicat Mixte,

AR Prefecture017-200073690-20240328-D2024_07-DE
Reçu le 03/04/2024

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

DECIDE :

De prendre acte des décisions mentionnées ci-dessous :

1) Assurance

Type de document	Date	Intitulé	Nom de l'entreprise retenue	Montant HT
Contrat	22/11/2023	ALEASSUR Prolongation des contrats jusqu'au 31/12/2024	SMACL 141 avenue Salvador Allende CS 20000 79031 NIORT Cedex 9	/
Contrat	05/02/2024	ALEASSUR AVENANT VEHICULES A MOTEUR	SMACL 141 avenue Salvador Allende CS 20000 79031 NIORT Cedex 9	530,30 €

2) Emprunt

Type de document	Date	Intitulé	Nom de l'entreprise retenue	Taux pratiqué
Arrêté n°23/08	28/06/2023	PRET D'UN MONTANT DE 1 400 000 € SUR 40 ANS	BANQUE DES TERRITOIRES	Taux Livret A +0,40%

3) Autorisation d'occupation du domaine public portuaire

Type de document	Date	Intitulé
Arrêté n°23/07	14/04/2024	AOT du domaine public portuaire du port de commerce de Rochefort – DIRM – Exploitation, maintien et modernisation d'une station de mesure automatique des hauteurs d'eau en Charente

4) Marché à procédure adaptée

Référence	Date de notification	Intitulé	Nom de l'entreprise retenue	Montant HT
	27/12/2023	Travaux de réhabilitation des TP 1 à 5 du port de Rochefort Lot 2 : Basse tension, vidéoprotection, réseau et éclairage	BOUYGUES ENERGIE ET SERVICES 7 rue Raymond Baillou 17800 PONS	191 097,50 €

5) Contrats de mandat avec la SEMDAS

Référence	Date de notification	Intitulé	Nom de l'entreprise retenue	Montant HT
Décision n°2023/03	27/01/2023	Lot 4 : Avenant 1 au marché n°2022-037	Entreprise ERC HARRANGER	16 170,98€
Décision n°2023/04	03/03/2023	Consultation pour la mise en place d'une police d'assurance dommages-ouvrages : déclaration de procédure infructueuse	/	/
Décision n°2023/05	28/06/2023	Attribution des marchés de travaux d'une maison :	Entreprise CHARIER TP 85450 Champagne Les Marais	99 757 €
		Lot 1 : Démolition, curage	Entreprise AD2L 37500 La Roche Clermault	32 454 €
Décision n°2024/01	16/01/2024	Lot 4 : Avenant 2 au marché n°2022-037	Entreprise ERC HARRANGER	44 824,74 €
		Lot 5 : avenant 1 au marché n°2022-038	Entreprise FOURNIER	124 723,40 €
		Lot 6 : Avenant 2 au marché n°2022-039	Entreprise SMAC	87 987,62 €
		Maîtrise d'œuvre : avenant 2 au marché n°2021-032	Entreprise SD Architectes	11 589,78 €
Décision n°2024/02	01/02/2024	Lot 4 : Avenant 1 au marché n°2023-102	Entreprise CHARIER TP	6 945,66 €

Adopté à l'unanimité, ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte
du port de commerce
Rochefort / Tonnav-Charente

Gérard PONS